

ALERTE concernant une usurpation de mail transmis pour remplir le questionnaire de satisfaction.



Nous vous recommandons la plus grande vigilance :

3 points de contrôle doivent être effectués impérativement pour différencier un message légitime d'un message frauduleux. Si au moins un des points n'est pas conforme, **supprimez le message**.

Point1

envoyé : 9 janvier 2023 à 02:43
de : Haute Autorité de Santé <e-satis@mailing.atih.email>

L'adresse de l'expéditeur doit être au moins, e-satis@mailing.atih.email

Tout autre adresse doit être systématiquement considérée comme frauduleuse, **et le message supprimé**. Si l'adresse est conforme, **reste à vérifier les 2 autres points impérativement**

Point2

En passant le curseur au-dessus du lien proposé dans le message, il doit renvoyer un lien commençant par <https://links.atih.email/>. Tout autre lien est frauduleux

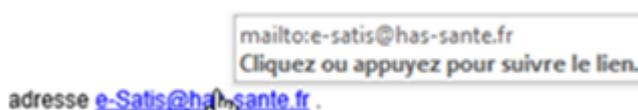


Si le point 1 était validé, mais que le point2 n'est pas validé, **supprimez le message**

Si le point2 est validé, reste à contrôler le point3 impérativement

Point 3

En passant le curseur de la souris sur l'adresse de messagerie proposée pour contacter l'HAS, comme indiqué ci-dessous, le système indique « mailto :e-satis@has-sante.fr » et non pas un lien URL ou autre.



Si les points 1 et 2 étaient validés, mais le point 3 est non conforme, **supprimez le message**.

Si les 3 points sont conformes, vous pouvez cliquer sur les liens.